

Mardi 17 Janvier 2012

Normandie - Région

Chambre des comptes : une guerre Caen - Rouen

Les deux Chambres régionales des comptes de Normandie ne feront bientôt plus qu'une. À Rouen et Caen, les élus se battent pour garder le siège de cette institution.

La polémique

N'en déplaise à ses partisans, la réunification de la Normandie demeure une idée tout juste bonne pour un scénario de science-fiction. L'épisode actuel du choix le siège de la future chambre régionale de Normandie l'illustre bien.

La loi du 13 décembre 2011 entraîne la suppression de sept chambres régionales. En Normandie, les deux régions sont invitées à la fusion. Où positionner le siège ? Caen et Rouen sont en concurrence. La décision doit être prise rapidement par le Premier ministre, François Fillon.

Pour les autres régions concernées par des rapprochements, Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes a choisi le siège. En Normandie, il a laissé la main au Gouvernement, considérant qu'il s'agissait d'une question politique, relevant de l'aménagement du territoire. Prudent, il n'a peut-être pas voulu se fâcher avec ses amis politiques. L'ancien député socialiste devenu Premier président est un

proche de Laurent Fabius, patron socialiste de l'agglomération de Rouen. Fabiusien lui-même, Philippe Duron, député-maire PS de Caen défend la position bas-normande.

Enjeu symbolique

Dans le débat ouvert fin 2011, les Hauts-Normands ont tiré les premiers. Le 19 décembre, un communiqué est signé par le président de Région, les présidents des conseils généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime, de l'agglomération de Rouen et de la maire de Rouen. Son titre est clair : « **Le siège de la Chambre régionale des comptes doit rester à Rouen** ».

La réplique bas-normande s'est fait attendre quelques jours, mais elle a du poids. Un courrier envoyé à François Fillon signé par tous les sénateurs et députés, de gauche comme de droite, les présidents des trois conseils généraux et le président de Région. Un des arguments développés par Philippe Duron : conforter trois pôles en Normandie. La logistique au Havre, l'économique

à Rouen et l'administratif à Caen.

La localisation du futur siège est un autre argument. À Rouen, on fait valoir que les locaux actuels ont été récemment restaurés. À Caen, on propose de quitter le château de Bénouville, pour des locaux neufs à Caen dans le nouveau quartier des Rives de l'Orne.

Avec cette nouvelle guéguerre entre les deux Normandie, l'enjeu symbolique est important. La Chambre régionale des comptes est une juridiction de contrôle importante. Son départ de Caen serait un mauvais signe. Aujourd'hui la réorganisation territoriale touche tous les secteurs. Si l'on commence par la Chambre des comptes, pourquoi pas dans l'avenir réviser d'autres périmètres ? Dans la carte judiciaire, par exemple, avec le départ de la Cour d'appel de Caen.

Jean-Christophe LALAY.

Mardi 17 Janvier 2012

Normandie - Région

Comment fonctionne la chambre régionale des comptes

Acte de naissance

Les chambres régionales de comptes sont nées avec la décentralisation de 1982. Les collectivités ayant gagné en indépendance par rapport à l'État, il fallait mettre en place un système pour examiner leur gestion. Et informer les citoyens.

Mission principale

La chambre peut examiner la gestion des collectivités et établissements publics.

Sont ainsi concernés les communes, les départements, la Région, les intercommunalités, les hôpitaux, les offices publics de l'habitat, les sociétés d'économie mixte (Sem) et les associations subventionnées. Dans ses rapports, la chambre régionale des comptes émet des observations « **qui apportent une**

information aux élus locaux pouvant permettre d'améliorer la gestion de leur collectivité ».

En Basse-Normandie

La chambre peut intervenir pour contrôler les comptes de notamment 1 812 communes ; des intercommunalités, des associations loi 1901. Pour ces dernières, elle s'intéressera plutôt aux 300 qui reçoivent plus de 50 000 EUR. La chambre régionale choisit elle-même les organismes contrôlés et le rythme du contrôle. « **En Basse-Normandie, les cinq premiers comptes représentent 40 % du total régional. Ils ont plus de risque d'être régulièrement contrôlés** », note Frédéric Advielle, président de la chambre régionale.

Statistiques

En 2011, la chambre régionale a rendu 19 rapports d'observations. Parmi les institutions contrôlées les communes de Ouistreham, Bayeux, Carentan, Flers, le CHU de Caen, l'Office municipal d'animation culturelle de Carpiquet. Ce travail est réalisé par une équipe de 30 personnes dont une dizaine de magistrats. Il s'agit de hauts fonctionnaires venant d'horizons variés : l'ENA mais aussi d'autres administrations. Un ancien directeur d'hôpital, par exemple, est actuellement en poste en Basse-Normandie.